


PROCEDURE	NATURE DES PRESTATIONS	SEUILS EN € HT (seuil à calculer annuellement par rapport à un numéro de nomenclature)	Accusé certifié exécutoire		DOCUMENTS MARCHES PUBLICS	NEGOCIATION	ATTRIBUTION + CONTRÔLE	CONSERVATION DES PIECES
			Réception par PUBLICITE Publication : 20170101	DÉLAI DE RÉCEPTION MINIMUM DES OFFRES				
Marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables		< 5.000	 <p>AUCUNE PROCEDURE SPECIFIQUE</p> <p>is, le service acheteur doit veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.</p>				Le président du Conseil d'Administration ou délégués (pas de transmission au contrôle de légalité)	
		≥ 5.000 et < 40.000	Consultation auprès de 3 entreprises au moins.	8 jours calendaires à compter de la date de réception de la demande sauf dépannage urgent	Devis des entreprises, ou toute pièce justifiant d'une mise en concurrence (ex : catalogue, internet...) Lettre de commande Attestations fiscales et sociales lorsque le marché public est ≥ 5.000 € HT Contrat écrit si nécessaire	Obligatoire		
Marché public à procédure adaptée	Fournitures Services Travaux	≥ 40.000 et < 50.000	Consultation avec mise en ligne d'une lettre de consultation sur le profil acheteur.	15 jours calendaires à compter de la date de mise en ligne. En cas de visite demandée ou de document devant être consulté sur place, le délai de publicité minimum est porté à 21 jours calendaires à compter de cette même date. Sauf dépannage urgent.	Contrat écrit simplifié Attestations visées articles R.2143-6 à R2143-10 du CCP relatifs à la candidature.		Le président du Conseil d'Administration ou délégués (pas de transmission au contrôle de légalité) après avis de la CIA**(Hors GL****) CT*(GL****)	Service en charge de la procédure
		≥ 50.000 et < 90.000	BOAMP ou Journal d'annonces légales et Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur.	21 jours calendaires à compter de la date de mise en ligne. En cas de visite demandée ou de document devant être consulté sur place, le délai de publicité minimum est porté à 28 jours calendaires à compter de cette même date.		Obligatoire	Le président du Conseil d'Administration ou délégués (pas de transmission au contrôle de légalité) après avis de la CIA**	
	≥ 90.000 et < 214.000 (< 750 000: services sociaux et services spécifiques)	BOAMP + journal spécialisé si nécessaire. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur.		Attestations visées articles R.2143-6 à R2143-10 du CCP relatifs à la candidature. Acte d'engagement CCAP - CCTP ou CCP - RC			Le président du Conseil d'Administration ou délégués transmission au contrôle de légalité partir du seuil réglementaire) après avis de la CIA**	
	Travaux	≥ 214.000 et < 5.350.000					Le président du conseil d'administration ou délégués (transmission au contrôle de légalité) après avis de la CIMT***	Service marchés publics
	Services sociaux et services spécifiques (Art. R.213-1-3 CCP)	> 750.000	BOAMP + journal spécialisé si nécessaire + JOUE. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur	30 jours calendaires à compter de la date de mise en ligne. En cas de visite demandée ou de document devant être consulté sur place, le délai de publicité minimum est porté à 35 jours calendaires à compter de cette même date.		Obligatoire	CAO Transmission au contrôle de légalité	
Marché public à procédure formalisée	Fournitures Services	≥ 214.000	BOAMP + journal spécialisé si nécessaire + JOUE. Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur	fixé dans le cahier des charges		Dans la limite du -code de la commande publique	CAO Transmission au contrôle de légalité	
	Travaux	≥ 5.350.000						

*	CT	Commission Technique
**	CIA	Commission Interne d'Avis
***	CIMT	Commission Interne des Marchés de Travaux
****	GL	Groupement logistique